

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résumé au Moni- teur belge	 *10036125*	MONITEUR BELGE DIRECTION	TRIBUNAL COMMERCE CHARLEROI - ENTRE LE
		- 2 - 03 - 110	2 5. 02. 2010
		DISCHEN STAATSBLAAD BESTUUR	Greffier

N° d'entreprise 0401.788.252
 Dénomination ATELIERS DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES U. VANDENHENDE
 (en entier)
 Forme juridique Société anonyme
 Siège Rue de Bascoup 84, 7170 Manage, Belgique
 Objet de l'acte : Nominations -Pouvoirs

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/03/2010 - Annexes du Moniteur belge

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 janvier 2010 :

Résolution unique.

L'assemblée constate et confirme que la société ne compte plus que deux actionnaires et que dès lors le conseil d'administration ne doit comporter que deux membres.

Les fonctions d'administrateur exercées par Monsieur Pol VANDENHENDE ont pris fin le 21 décembre 2009 en raison de son décès.

Le nombre des administrateurs est ramené à deux et l'assemblée confirme les mandats des deux administrateurs en fonction à savoir Monsieur Pierre-Marc VANDENHENDE et Monsieur Marc-Lorent VANDENHENDE jusqu'à l'assemblée générale de 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 janvier 2010 :

Les administrateurs adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution.

Le conseil d'administration appelle à sa présidence Monsieur Pierre-Marc VANDENHENDE.

Seconde résolution.

Le conseil d'administration décide de conférer le titre d'administrateur délégué à Messieurs Pierre-Marc VANDENHENDE et Marc-Lorent VANDENHENDE.

A ce titre, chacun d'eux pourra sous sa seule signature exercer la plénitude des pouvoirs de gestion quotidienne et d'administration de la société avec faculté de subdélégation.

Pour extrait conforme,
 Pierre-Marc VANDENHENDE
 Administrateur délégué